



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE BERAULT ET DE LA RUE JEAN MOULIN OUEST - LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS PASSE AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT RAZEL-BEC SASU ET SATP SA

**DÉCISION N° AU-19-286
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-198 en date du 28 juin 2018 de signer le marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 1 voirie et réseaux divers (notifié le 12/07/2018) ;

VU la décision n°AU-18-272 en date du 14 septembre 2018 de signer l'avenant n°1 de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 1 voirie et réseaux divers (notifié le 08/10/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les adaptations techniques, esthétiques et fonctionnelles apparues nécessaires en cours de réalisation du chantier ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RAZEL-BEC SASU domicilié 526 avenue Albert Einstein – ZI – 7755 MOISSY-CRAMAYEL représentée par Monsieur Patrick FLAMARION, Directeur d'agence, mandataire du groupement constitué avec la société SATP SA, co-traitant, l'avenant n°2 de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 1 voirie et réseaux.

L'avenant n°2 s'élève à 15 740 € HT (18 888 € TTC).

Le nouveau montant estimé du marché est porté à 1 481 044.60 € HT (1 777 253.52 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190726-lmc1H6473H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2019 Date de Publication : 26/07/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190726-lmc1H6473H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019
Date de Publication : 26/07/2019